

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT CASTEX

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

LA CFDT POSE SES REVENDICATIONS.

SNCF

EXPLICATIONS

Une première bilatérale a eu lieu le 13 novembre 2025 entre le Président Castex et la Cfdt Cheminots. Cette rencontre était très attendue pour :

- Interroger le nouveau Président sur les principes posés lors de ses prises de parole autour de sa vision du Groupe, la concurrence ou encore le financement de réseau ;
- Poser les revendications de la Cfdt Cheminots portant sur l'unité sociale, l'emploi, les conditions de travail, la rémunération et le partage de la valeur.

© Adobe Stock

1. CONCURRENCE, CADRE ET UNITÉ SOCIALE : IL EST URGENT DE « FAIRE GROUPE » !

La Cfdt Cheminots a détaillé sa vision de la concurrence et de la situation vécue par les agents transférés, en passe de l'être ou voués à l'être.

Le Président Castex a souvent porté la question du groupe et de l'unité. Cette bilatérale a été l'occasion d'interroger le Président sur ce qu'il mettait précisément derrière ces mots.

Pour la Cfdt Cheminots, le message passé est clair: il est impératif de conclure un « **PACTE D'UNITÉ SOCIALE** », grâce à un accord au niveau du groupe qui garantisse à chacune et chacun des droits maintenus et améliorés lors des transferts dans les sociétés dédiées ou les filiales.

Ce point est d'autant plus crucial que l'ouverture à la concurrence s'accélère et que le phénomène de filialisation peut toucher toutes les entités du groupe.

Garanties de rémunération, d'emploi, de mobilité et de parcours professionnels, de formation, d'accès au logement, de cadre social... autant de sujets fondamentaux portés par la Cfdt Cheminots qui doivent être intégrés dans un accord conclu au niveau du Groupe, pour toutes les cheminotes et tous les cheminots.

2. RÉMUNÉRATION : AU CŒUR DES ATTENTES.

La Cfdt Cheminots a également rappelé la juste exigence de redistribution et de progression salariale pour toutes et tous. Après les 2,4 milliards d'€ de 2022, les 1,3 milliards d'€ de 2023, **le Groupe SNCF a dégagé un résultat net de 1,6 milliards d'€ en 2024.**

Pour le premier semestre 2025, les bénéfices des activités ferroviaires ont été multipliés par six par rapport à 2024 et s'établissent à 950 millions d'€, portés en grande partie par la hausse de la fréquentation de l'ensemble des trains TGV, InterCités, TER et Transilien.

La direction doit assurer une juste redistribution de ces résultats exceptionnels en faveur des cheminotes et des cheminots.

Pour y arriver, la Cfdt porte plusieurs revendications :

▶ **LA GARANTIE ANNUELLE D'AUGMENTATION (GAA).** Le principe est simple : annualiser les éléments de rémunération liés à l'ancienneté et créer un échelon (statutaire) et un palier d'ancienneté supplémentaire (contractuels).

Pour aller plus loin, scanne ce QR code pour accéder au tract sur le GAA



▶ **LA CRÉATION DU « FONDS DE CONCOURS SOCIAL ».** Là encore, la proposition de la Cfdt est simple et juste. Le fonds de concours est le mécanisme créé par la loi de 2018 qui fait que les bénéfices de la SNCF sont fléchés vers l'entretien et la maintenance du réseau.

La Cfdt Cheminots revendique qu'une part des bénéfices soit fléchée vers l'investissement social (rémunération, emplois, conditions de travail, formation, etc). Une garantie pour toutes et tous que les bénéfices soient redistribués à celles et ceux qui font le ferroviaire grâce au « fonds de concours social ».

▶ **LE VERSEMENT D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR.** Les résultats sont bons, la juste redistribution aux agents doit être rapide et à la hauteur de l'engagement de chacune et chacun.

C'est pour cela que la Cfdt Cheminots revendique le versement d'une prime de partage de la valeur avant la fin de l'année 2025, au titre des résultats 2025 de la SNCF et qui sera complétée début 2026, lors des négociations salariales 2026.

▶ **La poursuite des engagements en matière de déroulement de carrière** (avec une augmentation des PR hors compte à attribuer pour les exercices de notations 2026 et 2027) et de revalorisation des Primes de Travail.

▶ Enfin, et dans le cadre des négociations annuelles 2026 à venir, **la mise en place d'une augmentation générale** des salaires pour toutes et tous, statutaires et contractuels.

3. FUTUR DU FERROVIAIRE : FACE À L'INCERTITUDE, UNE OBLIGATION D'ACTION.

La Cfdt Cheminots est également revenue sur les questions de financement du réseau mais également de territorialisation.

Si ces sujets peuvent paraître plus éloignés du quotidien, ils n'en restent pas moins extrêmement structurants pour notre avenir.

La Cfdt Cheminots se bat pour chacune et chacun, pour l'amélioration de nos droits, de notre quotidien et de notre avenir collectif.

